

BON DE COMMANDE de PRESTATION

Analyses fourragères

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

ou dénomination société :

Adresse :

N° tél :

N° SIRET :

N° TVA Intra communautaire :

CONTENU DE LA PRESTATION

Analyse fourragère de tout type de fourrage par la méthode Infra-rouge. Calcul de la matière sèche, de l'énergie, matière azotée, et établissement des données UF, PDI, Encombrement de l'échantillon analysé.

Commentaires et interprétation du résultat obtenu.
Analyses réalisées par Agrolab's.

AGENT EN CHARGE DE LA PRESTATION

Jean-Luc Pull, chef d'équipe élevage productions fourragères pôle productions durables et agroécologie de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

COUT DE LA PRESTATION

Prix HT unitaire	Nombre d'échantillons	Prix total HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
20.00 €€€€

Facturation au comptant à la signature du bon de commande puis facture acquittée envoyée par le Service Financier de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

DELAÏ DE REALISATION : 15 jours maximum à partir de la prise en charge de l'échantillon.

Pour la Chambre d'agriculture de l'Aude
Philippe VERGÈS, Président



pour le client
date :

Signature précédée de la
mention « bon pour accord »

CONDITIONS GENERALES DU BON DE COMMANDE

1/ ENGAGEMENTS DES PARTIES

La Chambre d'agriculture de l'Aude s'engage à :

- réaliser la prestation, objet du présent bon de commande, dans le respect de la réglementation et des lois en vigueur et à mettre en œuvre toutes les diligences requises pour son exécution dans les délais indiqués dans le bon de commande.
- réaliser cette prestation dans le respect de son code éthique (Code éthique consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture : www.aude.chambre-agriculture.fr).
- informer le demandeur de toutes contraintes liées à sa mission ou des difficultés rencontrées lors de la réalisation de la prestation.

Le Demandeur s'engage à :

- mettre à disposition de la Chambre d'agriculture de l'Aude, dans les meilleurs délais, toutes les informations et documents en sa possession, nécessaires à l'exécution du présent bon de commande.
- autoriser la Chambre d'agriculture de l'Aude à effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention de renseignements utiles à la réalisation de cette prestation.
- s'acquitter du paiement de la facture relative à cette prestation une fois le travail terminé et rendu par la Chambre d'agriculture.

2/ CONFIDENTIALITE

- Les données personnelles recueillies par la Chambre d'agriculture de l'Aude à l'aide de ce bon de commande sont nécessaires à la gestion de cette prestation. Cependant, ces mêmes données serviront à mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie accessible à l'ensemble de ses salariés et au personnel du service informatique de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, dont l'objectif est de pouvoir vous communiquer des informations susceptibles de vous intéresser : actualités réglementaires et institutionnelles, calamités agricoles, prestations, formations.
- Notre base de données est limitée à un usage interne et les données qu'elle contient ne sont pas communiquées à des tiers. La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. En tout état de cause nous nous engageons à les conserver dans des délais raisonnables.
- Le Demandeur accepte que les données recueillies dans le cadre de ce bon de commande de prestation soient utilisées pour mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie.
- Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture de l'Aude dpo@audefr.chambagri.fr
Plus d'informations sur vos droits et sur vos données personnelles : <https://audefr.chambre-agriculture.fr/pratiques/donnees-personnelles/>

3/ RESPONSABILITE

La Chambre d'agriculture de l'Aude est responsable du bon déroulement de sa mission, conformément aux règles professionnelles normalement applicables. Elle sera déchargée de toute responsabilité dans le cas où le demandeur ne lui fournit pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission ou si ce dernier lui fournit des informations erronées ou s'il lui fournit les informations hors délai.

La Chambre d'agriculture de l'Aude ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée par le bénéficiaire des conseils, études ou documents fournis. L'appui de la Chambre d'agriculture de l'Aude ne dégage pas l'agriculteur de sa responsabilité en cas de contrôle.

4/ CONDITIONS DE VALIDITE, DE MODIFICATION ET DE RESILIATION

La présente commande est définitivement acceptée lorsque le bon de commande relatif à la prestation est signé par les deux parties, avec acceptation des conditions générales par paraphe.

Modification du bon de commande

Toute modification du bon de commande doit être faite par écrit et être dûment signée par les deux parties concernées.

Résiliation anticipée

Toute prestation débutée et interrompue sera facturée en fonction du travail réalisé sur la base tarifaire de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Toute interruption d'exécution de la prestation doit être notifiée par écrit et argumentée, le plus tôt possible, qu'elle soit à l'initiative du demandeur ou de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Résiliation de plein droit

Le prestation est annulée de plein droit, dans le cas où le demandeur fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, après mise en demeure adressée à l'administrateur, ou bien en cas de cessation d'activité.

5/ LITIGES

L'exécution de ce bon de commande est soumise aux lois françaises et règlements européens.

En cas de difficulté sur son interprétation ou son exécution, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable avant de saisir, en dernier recours, le tribunal de Carcassonne compétent pour régler le litige.

